



Gestion des collèges

Le Département de la Meuse assure la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments dans les collèges. Il est aussi en charge du bon fonctionnement de leurs équipements matériels.

Publié le 29 août 2024

Un soutien financier

Le Département pourvoit aux équipements et à l'entretien des bâtiments dans les établissements publics du territoire, soit par des achats en propre (pour le numérique par exemple) soit par des subventions.

Chaque année, à la fin du mois d'octobre, l'assemblée du Département attribue une « dotation de fonctionnement » aux collèges. Cette dotation constitue alors leur principale ressource financière de fonctionnement pour l'année suivante.



1264 851 € de dotation en 2024 pour les collèges publics meusiens.

CONTACT



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55